

# **PRÉAVIS N° 22/2016**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Budget 2017**

Budget de fonctionnement

Crédits d'extensions des Services industriels

Plan des investissements 2017-2021

**Délégué municipal : Municipalité in corpore**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la Ville de Nyon pour l'année 2017.

Il présente un excédent de charges de CHF 7.9 millions, soit un déficit plus élevé que le budget de l'année 2016 (CHF 6.1 millions).

## **I. Préambule**

---

Le budget 2017 de la Ville de Nyon est l'illustration de deux phénomènes, qui viennent fortement marquer le résultat final : le début des impacts sur le budget de fonctionnement des gros investissements consentis ces dernières années, ainsi que la progression toujours croissante des charges péréquatives sur lesquelles la Municipalité n'a que peu de contrôle.

En effet, certains des gros chantiers engagés ces dernières années sont sur le point d'aboutir ou le seront durant l'année 2017 : il est possible de citer notamment la nouvelle école du Couchant, son unité d'accueil pour écoliers (UAPE), l'agrandissement du complexe de Marens, ou encore l'ouverture de la nouvelle UAPE du Ricochet au Rocher. Ces nouvelles infrastructures sont réjouissantes et nécessaires, afin d'offrir aux Nyonnais les prestations dont ils ont besoin. Elles déclenchent néanmoins de nouvelles charges (charges salariales, d'exploitation et d'entretien) qui viennent impacter le budget de l'année 2017.

De plus, la Ville de Nyon subira fortement en 2017 les conséquences des bonnes recettes fiscales perçues en 2015. Elle voit en effet sa participation aux différentes péréquations<sup>1</sup> augmenter de 6.8 millions par rapport au budget 2016, charge supplémentaire sur laquelle la Municipalité n'exerce aucun contrôle.

Ces deux phénomènes peuvent néanmoins être partiellement absorbés par des recettes fiscales supplémentaires. En effet, la progression attendue de la population, de même que la bonne tenue de l'économie locale et régionale, permettent d'avoir un impact favorable sur la progression des recettes fiscales attendues<sup>2</sup>.

Les années 2014, 2015 et 2016 ont été marquées par la montée en puissance des investissements consentis par la Ville, afin d'adapter les infrastructures à la progression de la population. L'année 2017 s'inscrit dans la continuité, avec la finalisation de projets importants (rénovation du temple, école du Reposoir, école du Couchant, réservoir de la Vuarpillière). Les investissements budgétisés seront donc à nouveaux conséquents.

Fort de ces différents constats, la Municipalité a maintenu un cadre budgétaire strict. Ainsi, dans le cadre des enveloppes budgétaires dont elle a la maîtrise, elle a maintenu les enveloppes des groupes 31 – *Biens, services et marchandises*, et 36 – *Aides et subventions* au niveau de celles de 2016 (budget 2016 + 0%).

En résumé, et conformément à la pratique adoptée ces dernières années, les seuls dépassements d'enveloppes qui ont été admis l'ont été en raison de leur caractère « exogène », à savoir une nouvelle dépense ou une augmentation de dépense en lien :

- avec une décision supra-communale : augmentation de la facture sociale, de la participation à l'Association vaudoise d'aide à domicile (AVASAD), ou mise en œuvre de nouvelles dispositions légales (adaptation des charges scolaires en lien avec la bascule HarmoS-LEO p. ex.) ;
- avec une décision du Conseil communal. A ce titre, il y a lieu de relever les préavis ayant une incidence directe sur les charges de fonctionnement du budget 2017 de la Commune, et adoptés par le Conseil communal :

---

<sup>1</sup> Péréquation intercommunale, participation à la facture sociale et participation à la réforme policière.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus complète de la situation conjoncturelle et des prévisions en terme de fiscalité, se référer au préavis n° 9/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

## NYON · PRÉAVIS N° 22/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

- préavis N° 179 du 6 octobre 2014 concernant la réalisation du complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens, soit un montant supplémentaire total de CHF 168'000.- porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 190 du 17 novembre 2014 concernant le remplacement des applications comptabilité et salaires, soit un montant total CHF 119'200.- pour la maintenance informatique et les frais de licence, ainsi que pour l'engagement d'un informaticien, porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 221 du 18 mai 2015 concernant la réalisation du complexe scolaire du Couchant, soit un montant total de CHF 570'000.- pour l'exploitation de l'UAPE et de l'école porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 232 du 13 juillet 2015 concernant le renouvellement des outils géomatiques des gestions des réseaux souterrains, soit un montant de CHF 88'000.- pour la maintenance et les licences du logiciel porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 246 du 16 novembre 2015 concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision, soit un montant de CHF 240'000.- pour la participation annuelle de la Ville de Nyon porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 255 du 11 janvier 2016 concernant l'engagement d'un chef de projet au Service travaux, environnement et mobilité pour la réalisation des mesure de 2<sup>e</sup> génération du projet d'agglomération du Grand Genève, soit un montant de CHF 160'000.- porté au budget 2017 ;
  - préavis N° 257 du 8 février 2016 concernant la création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher, soit un montant de CHF 664'500.- (hors recettes parents et subventions) pour les charges salariales et d'exploitation portées au budget 2017 ;
  - préavis N° 264 du 4 avril 2016 concernant la création de 19 places d'accueil préscolaire à la crèche Croquelune et la création de 10 places supplémentaires au sein de la crèche des petits Kangourous, soit un montant de CHF 112'000.- porté au budget 2017 ;
- avec une décision municipale.

Ainsi, malgré un cadre budgétaire strict, la mise en exploitation des nouvelles infrastructures communales, mais surtout la très forte progression des charges de péréquation sur lesquelles la Municipalité n'exerce aucun contrôle, expliquent la progression des charges totales. Celles-ci progressent de 14.2 millions de francs par rapport au budget 2016, pour s'établir à 202.6 millions de francs.

Les recettes progressent également et suivent la progression de la population, ce qui permet de financer en grande partie les nouvelles infrastructures et prestations offertes à la population. Ainsi, les recettes totales se portent à 194.7 millions de francs en 2017, soit une progression de 12.3 millions de francs par rapport au budget 2016. En 2017, les recettes fiscales représenteront plus de 50% des recettes totales, soit autant de recettes qui seront soumises à la péréquation, et donc partiellement ponctionnées par le Canton. Il est donc important que Nyon puisse compter sur une base diversifiée de recettes, et maintienne un niveau important de recettes qui ne sont pas soumises à la péréquation, afin d'être en mesure de maîtriser la participation de la Ville aux différents prélèvements cantonaux.

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, et se caractérisera par un effort d'investissement soutenu, afin de réaliser les nombreux projets en cours actuellement. Ainsi, ce sont près de 80.2 millions de francs de dépenses d'investissement qui sont prévues pour des recettes de près de 15 millions de francs, soit un total d'investissements nets qui s'élève à 65.2 millions de francs. A nouveau, la majorité de ces investissements concerne des préavis qui ont déjà été acceptés par le Conseil communal, et dont la probabilité de réalisation est forte.

Ainsi, ce budget est l'illustration de la volonté de la Municipalité de Nyon d'adapter les infrastructures et les prestations à la mutation de la ville et à la progression de sa population, tout en maintenant un cadre strict sur la progression des charges maîtrisables. La Municipalité regrette néanmoins que ce budget soit fortement impacté par l'évolution de charges sur lesquelles elle n'a aucun contrôle.

## 2. Vue générale du compte de fonctionnement

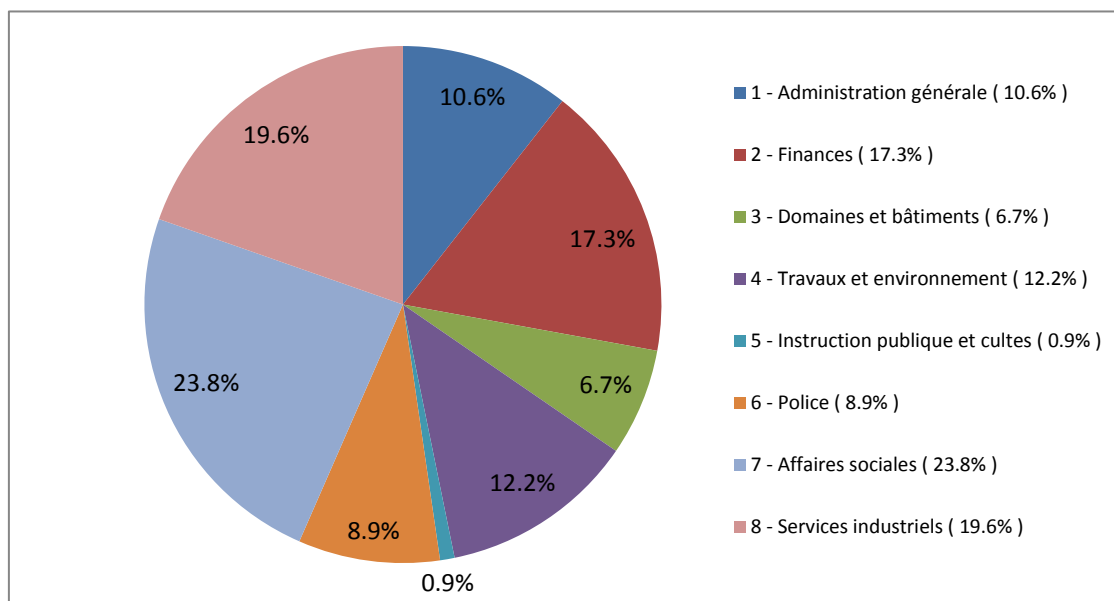
Le budget se solde sur un déficit de CHF 7'956'133.-. La situation par rapport au budget de l'année 2016 et les comptes de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Compte de fonctionnement	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Total des charges	202'610'860	188'416'699	193'860'812
Total des revenus	-194'654'728	-182'279'012	-195'049'478
Excédent de charges	7'956'133	6'137'687	
Excédent de revenus			-1'188'666

Le plan comptable des communes est structuré selon deux dimensions : selon l'activité concernée (la classification administrative) ou selon la typologie comptable de la charge ou du produit (classification par nature).

Graphiquement la situation se présente comme suit :

### Charges selon la classification administrative

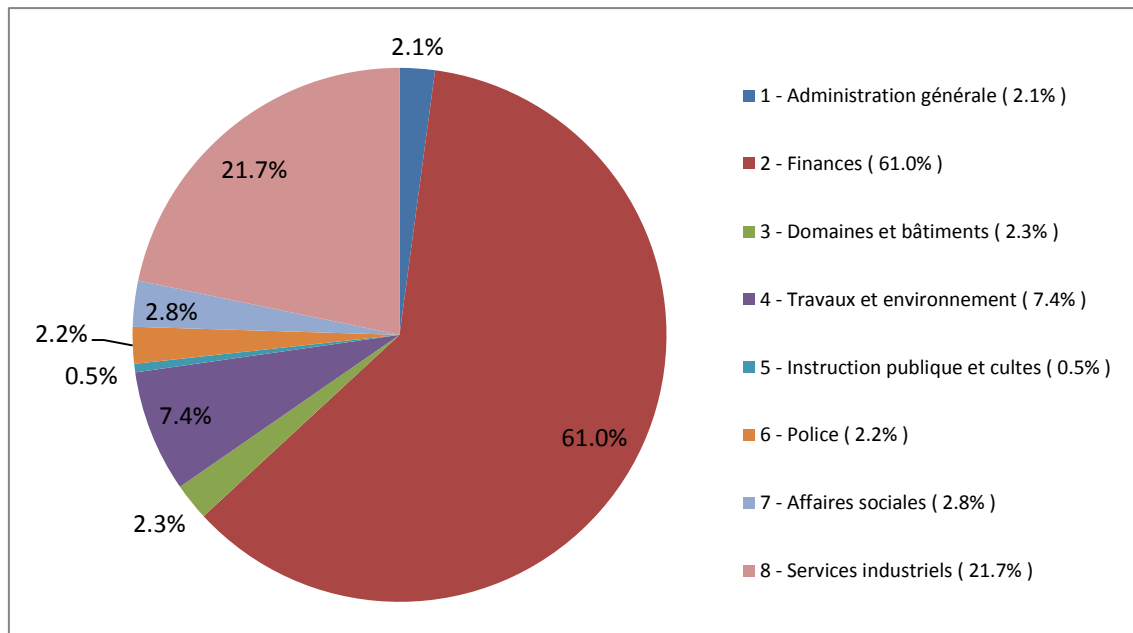


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- L'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, des services et offices transversaux (Greffes municipal, Communication, Service des ressources et relations humaines, Office de l'énergie et du développement durable, Office des affaires juridiques, Service informatique), mais également le Service de la culture et le Service des sports, manifestations et maintenance.

- Les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif (non affectés à un chapitre comptable spécifique), ainsi que la participation au fonds de péréquation intercommunale.
- Le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile.
- Les dépenses des *Affaires sociales* sont majoritairement composées de la facture sociale, à savoir la péréquation financière « verticale » ou indirecte<sup>3</sup> entre l'Etat de Vaud et les communes, ainsi que les structures d'accueil des enfants et les prestations sociales communales.

### Revenus selon la classification administrative

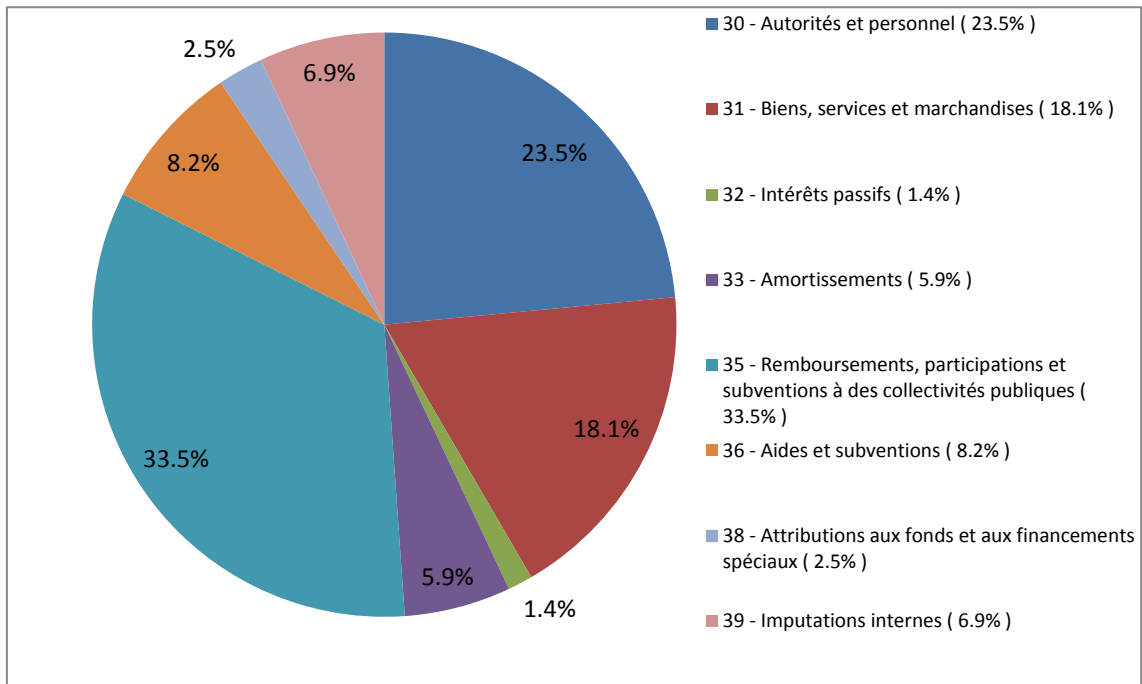


En ce qui concerne les revenus, deux services (Finances et Services industriels) représentent plus de 80 % des revenus.

- Le dicastère des *Finances* enregistre les recettes fiscales, les intérêts actifs sur les comptes courants, les dividendes, ainsi que les imputations internes d'intérêts passifs. C'est également dans ce dicastère qu'est comptabilisé le retour de la péréquation horizontale.
- Les *Services industriels* enregistrent, pour leur part, les revenus liés à leurs activités commerciales (ventes de l'eau, du gaz et de l'électricité).

<sup>3</sup> Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

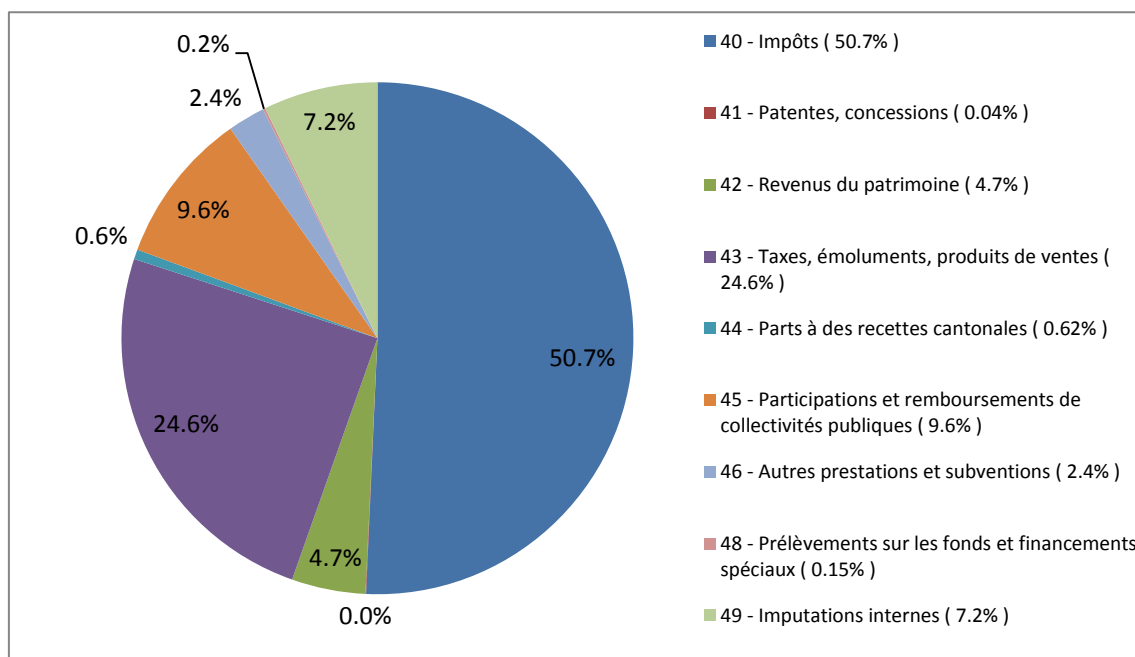
Charges selon la classification par nature



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- le groupe *Autorités et personnel*, qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises*, dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *Participations et subventions à des collectivités publiques*, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional, ou du Canton en matière de transports publics notamment.

**Revenus selon la classification par nature**



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels de revenus, à savoir les *impôts*, ainsi que les *taxes, émoluments et produits des ventes* (S.I. notamment). La part des recettes due aux impôts a tendance à augmenter depuis quelques années, atteignant plus de 50% pour 2017.

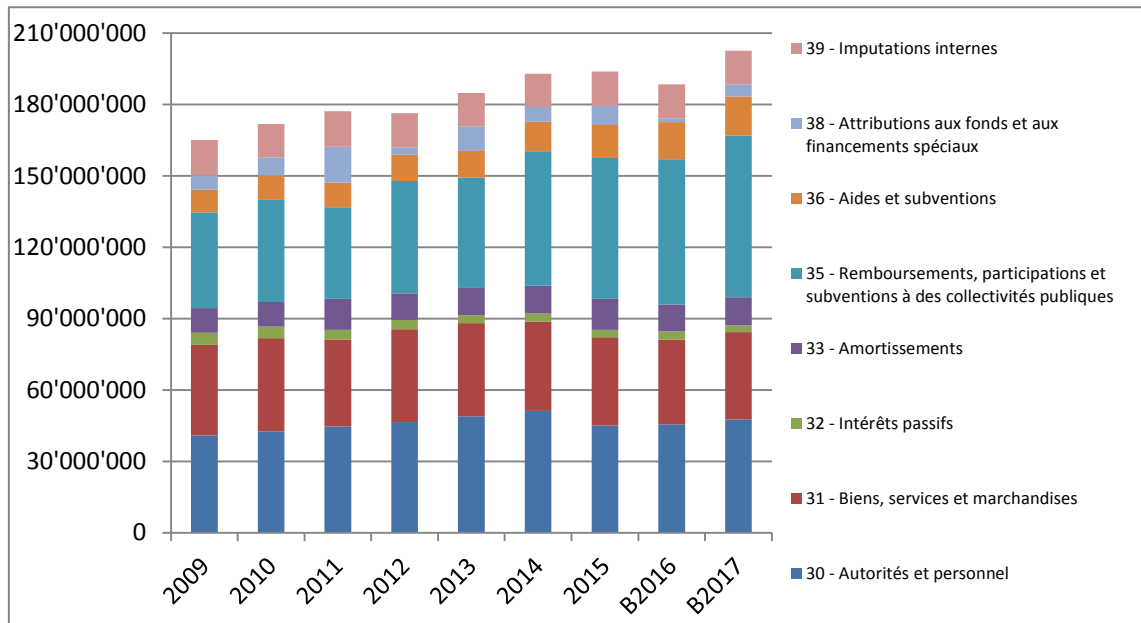
La structuration par nature est retenue dans le chapitre 3 ci-après pour l'analyse détaillée du budget de fonctionnement.

### 3. Commentaires détaillés sur le budget de fonctionnement

#### 3.1 Charges de fonctionnement par nature

	Budget 2017	var. b2016	var. c2015	Budget 2016	Comptes 2015
<b>CHARGES</b>	<b>202'610'860</b>	<b>7.5%</b>	<b>4.5%</b>	<b>188'416'699</b>	<b>193'860'812</b>
Autorités et personnel	47'613'992	4.4%	5.7%	45'609'873	45'026'141
Biens, services, marchandises	36'693'213	3.3%	-1.2%	35'528'319	37'148'855
Intérêts passifs	2'780'075	-19.4%	-11.5%	3'449'100	3'140'111
Amortissements	11'952'948	6.1%	-7.8%	11'266'133	12'957'693
Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	67'858'907	11.0%	14.6%	61'125'383	59'198'782
Aides et subventions	16'531'547	5.9%	18.3%	15'614'801	13'970'193
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	5'108'661	223.1%	-36.4%	1'580'959	8'037'328
Imputations internes	14'071'517	-1.2%	-2.2%	14'242'131	14'381'708

Le graphique suivant présente l'évolution des charges de fonctionnement par nature :



### Autorités et personnel

Les charges salariales évoluent de manière marquée entre les budgets 2016 et 2017, avec une progression totale de plus de 2 millions de francs (+ 4.4%). Cette progression est due principalement à l'ouverture de nouvelles structures scolaires et parascolaires en 2017 (complexe scolaire du Couchant, UAPE du Couchant, UAPE du Ricochet) et l'engagement de personnel administratif, éducatif et d'entretien qui en découle. Les EPT supplémentaires entre les budgets 2016 et 2017 se montent ainsi à 17.55. Les annuités statutaires, pour un montant d'environ CHF 550'000.-, viennent également impacter la progression des charges.

Les charges salariales du personnel auxiliaire (3012) et temporaire (3080) restent stable par rapport au budget 2016, avec une variation de respectivement + CHF 21'900.- et - CHF 28'120.-. Cette stabilité est due à une volonté de la Municipalité de limiter strictement la progression de ce type de charges.

Un correctif (diminution de charges) de CHF 300'000.- est comptabilisé sous la rubrique 130.3011.03 – *Démarches d'économies* dédiée aux traitements des collaborateurs (le salaire brut) afin de tenir compte des postes vacants suite à des départs notamment. La non-dépense prévue sur la rubrique 3011 se répercute également sur les charges patronales. Par conséquent, un correctif est également enregistré sur les rubriques 130.3030.04, 130.3040.04, 130.3050.04 et 130.3051.04 pour respectivement CHF 26'200.-, CHF 57'000.-, CHF 4'300.- et CHF 6'000.-.

### Biens, services et marchandises

La Municipalité a imposé un contrôle strict de la progression des charges de biens, services et marchandises. Elle a en effet imposé un maintien de l'enveloppe des services au niveau de celle du budget 2016 (budget 2016 + 0%). Les seules progressions de charges autorisées sont celles qui ont été acceptées par préavis, et qui concernent de nouvelles infrastructures ou projets.

Ainsi, le chapitre 31 progresse de 3.3% par rapport au budget 2016, pour un total de 1.2 million de francs. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs. Si l'achat de fluides et de combustibles par les services industriels diminue légèrement (- CHF 190'000.-), en lien avec la baisse du prix de l'énergie, l'achat de matériel pour ventes à particuliers par les SI augmente lui de CHF 293'000.-. Cela est dû au fait que ces charges sont budgétisées pour la première fois en 2017. Elles sont néanmoins entièrement compensées par des recettes supplémentaires.



Les autres variations de ce chapitre concernent principalement les frais d'exploitation des nouvelles infrastructures construites par la Ville, telles que les UAPE et les écoles (entretien des bâtiments, frais de transports et d'alimentation des enfants, etc.), ainsi que les charges informatiques supplémentaires en lien avec le changement des logiciels comptables, de gestion des salaires et des outils géomatiques. Finalement, une charge supplémentaire de CHF 160'000.- est budgétisée dans le chapitre 31, en vue de la reprise du fleurissement des tombes par le Service des espaces verts et forêts. Cette charge est néanmoins entièrement compensée par des recettes supplémentaires.

### **Intérêts passifs**

La baisse de taux d'intérêt continue de marquer l'évolution des charges d'intérêt de la Ville. Ainsi, malgré un endettement qui progresse, les charges d'intérêts diminuent, et il est prévu qu'elles diminuent encore en 2017 par rapport au budget 2016 (- CHF 669'025.-). Ce phénomène est dû au renouvellement d'emprunts à taux élevés par de nouveaux emprunts aux taux extrêmement faibles, voire négatifs. Cette situation de taux bas sur le marché des emprunts permet à la Municipalité de soutenir sa politique ambitieuse d'investissement tout en minimisant l'impact sur les charges d'intérêt.

Malgré des prévisions qui confirment un maintien de taux bas pour 2017, la Municipalité continue sa politique de répartir les emprunts dans le temps, pour éviter qu'une remontée future des taux n'impacte trop brusquement les charges d'intérêt et les finances de la Commune.

### **Amortissements**

Les amortissements se calculent en fonction de la durée de vie des biens. Cette dernière est par ailleurs précisée lors de chaque préavis déposé au Conseil communal. La variation des amortissements dépend donc des préavis nouvellement bouclés et de ceux entièrement amortis. La progression des amortissements entre le budget 2016 et le budget 2017 (+ CHF 686'815.-) s'explique par les nouveaux préavis bouclés.

### **Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques**

Cette rubrique est composée, pour l'essentiel, de nos participations aux charges de péréquation, ainsi qu'aux associations intercommunales liées aux activités de la Police, du SDIS et de l'ORPC. Ce sont des charges sur lesquelles la Municipalité ne peut avoir que peu d'influence. Si la participation de Nyon aux associations intercommunales reste stable, une augmentation extrêmement marquée des charges est attendue pour la participation de la Ville aux péréquations directes et indirectes. Les chiffres portés au budget de l'exercice 2017 se fondent sur les éléments communiqués par l'Etat de Vaud début octobre 2016. Le solde net de la péréquation augmente de CHF 6'555'075.- entre les deux années précitées, comme le présente le tableau ci-après :

<b>N° compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Ecart</b>
224.3520.00	Péréquation directe, charges	24'242'086	22'418'794	1'823'292
224.4520.00	Péréquation directe, revenus	-14'838'229	-14'613'600	-224'629
720.3515.xx	Péréquation indirecte, charges	30'949'378	25'992'966	4'956'412
	<b>Total</b>	<b>40'353'235</b>	<b>33'798'160</b>	<b>6'555'075</b>

Les différents éléments de la péréquation sont les suivants :

- la péréquation intercommunale « horizontale » ou directe, qui correspond à un fonds de solidarité entre les différentes communes du canton. Elle est alimentée en fonction de la capacité contributive des communes. Le montant pour la Ville de Nyon s'élève à CHF 24'242'086.-, soit une augmentation de 8.1 % par rapport au budget 2016

(CHF 22'418'794.-). En contrepartie, ce fonds indemnise les communes en fonction du nombre d'habitants, voire des dépenses spécifiques (forêts et routes notamment). Le produit est enregistré sous la rubrique 45 « Participations et remboursements de collectivités publiques ». Le montant s'élève pour la Ville de Nyon à CHF 14'838'229.- au budget 2017. Au final, la progression nette de la péréquation directe entre 2016 et 2017 s'élève 1.6 million de francs. Cette progression marquée de la participation de Nyon à la péréquation directe s'explique par des rendements d'impôts particulièrement performants en 2015, de même que la prise en compte partielle (65%) de la valeur du point d'impôt écrêté<sup>4</sup>.

- la péréquation « verticale », ou indirecte, dans laquelle les communes participent aux dépenses sociales du Canton (la facture sociale au sens strict). La finalité est de répartir certaines dépenses sociales entre le Canton et les communes. L'attribution des charges entre les différentes communes s'effectue également en fonction de leur capacité contributive. Le montant à la charge de la Ville de Nyon est de CHF 30'949'378.- en 2017 contre CHF 25'992'966.- en 2016, soit une augmentation de CHF 4'956'412.- (+ 19.1%). Cette très forte progression est due à différents facteurs. Le premier est le montant total de la facture sociale qui est refacturé aux communes, et qui augmente de plus de 30 millions entre 2016 et 2017. Le deuxième facteur de progression est lié au très bon rendement des impôts de Nyon en 2015 par rapport à la moyenne des communes, et qui détermine le calcul de l'écrêtage. Ainsi, ce fort rendement d'impôt a pour effet que l'impact de l'écrêtage (2<sup>e</sup> couche d'alimentation de la facture sociale) est plus marqué dans les acomptes 2017 que pour les années précédentes. Finalement, et comme expliqué précédemment pour la péréquation horizontale, seul le 65% de l'écrêtage est pris en compte en 2017 pour le calcul de la valeur du point d'impôt écrêté. Celle-ci étant plus élevée, Nyon doit plus participer à l'alimentation du solde de la facture sociale (3<sup>e</sup> couche d'alimentation de la facture sociale).

Le solde de ce chapitre comptable est principalement constitué par :

- la participation de la Ville de Nyon aux associations intercommunales de la PNR et du SDIS Nyon-Dôle. Les montants de respectivement CHF 7'585'142.- (PNR) et de CHF 905'771.- (SDIS) ont été portés au budget 2017 pour la couverture des frais de fonctionnement des deux associations, soit une participation stable par rapport au budget 2016 ;
- diverses contributions en matière de traitement des déchets (CHF 1'443'000.-) ;
- participation à la réforme de la Police (CHF 1'750'825.-) ;
- contribution à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) (CHF 342'205.-) ;
- participation de la commune aux tâches scolaires de compétence communale, mais qui sont assumées par le Canton (CHF 237'600.-) ;
- participation de Nyon à l'Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS) (CHF 336'000.-)

### **Aides et subventions**

L'ensemble des aides et subventions accordées par la Ville progresse de près de CHF 920'000.- (+ 5.9%) entre les budgets 2016 et 2017.

Les principales augmentations sont dues à des décisions des Autorités nyonnaises, telles que la nouvelle subvention annuelle à NRTV (+ CHF 240'000.-) ou le subventionnement de nouvelles places de crèches (les petits Kangourous pour CHF 112'000.-).

Concernant la structure d'accueil collectif (crèches et UAPE), il convient de préciser qu'à fin août une deuxième estimation sur les revenus liés à la participation des parents a été réalisée.

---

<sup>4</sup> L'alimentation de la péréquation se calcule en fonction d'un certain nombre de point d'impôt écrêtés (point calculé après déduction de l'écrêtage, qui alimente la 2<sup>e</sup> couche de la facture sociale). Le Canton a néanmoins décidé de supprimer progressivement le point d'impôt écrêté d'ici à 2019, ce qui a pour effet pour Nyon d'augmenter la valeur du point d'impôt, et donc sa participation à l'alimentation de la péréquation.

## NYON · PRÉAVIS N° 22/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

Ces recettes revues à la hausse ont permis d'absorber une partie de la progression des charges de subventions accordées aux crèches par la Ville.

La participation de Nyon à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) progresse également de CHF 246'000.-, de même que les prestations des TPN financées par la Ville (+ CHF 114'000.-). Ces deux postes budgétaires sont des éléments sur lesquels la Municipalité n'a que peu de contrôle.

### Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

Elles sont dictées par des exigences légales. En effet, le produit des taxes ne peut pas servir à financer le « ménage courant ». Par conséquent, lorsque les charges financées par une taxe sont inférieures à cette dernière, une attribution à un fonds est enregistrée dans le but d'une utilisation future de ces montants.

Depuis cet exercice budgétaire, la Municipalité a essayé d'estimer le montant attendu de la part des promoteurs immobiliers (compte 420.4319.00) à titre de leur participation aux infrastructures dans le développement de nouveaux plans de quartiers. Ainsi un montant d'environ 3.9 millions de francs est attendu en lien avec la deuxième étape de la Petite Prairie. Ce montant est intégralement reversé au fonds de réserve par la suite, ce qui vient fortement augmenter le total du chapitre 38 par rapport au budget 2016.

### Imputations internes

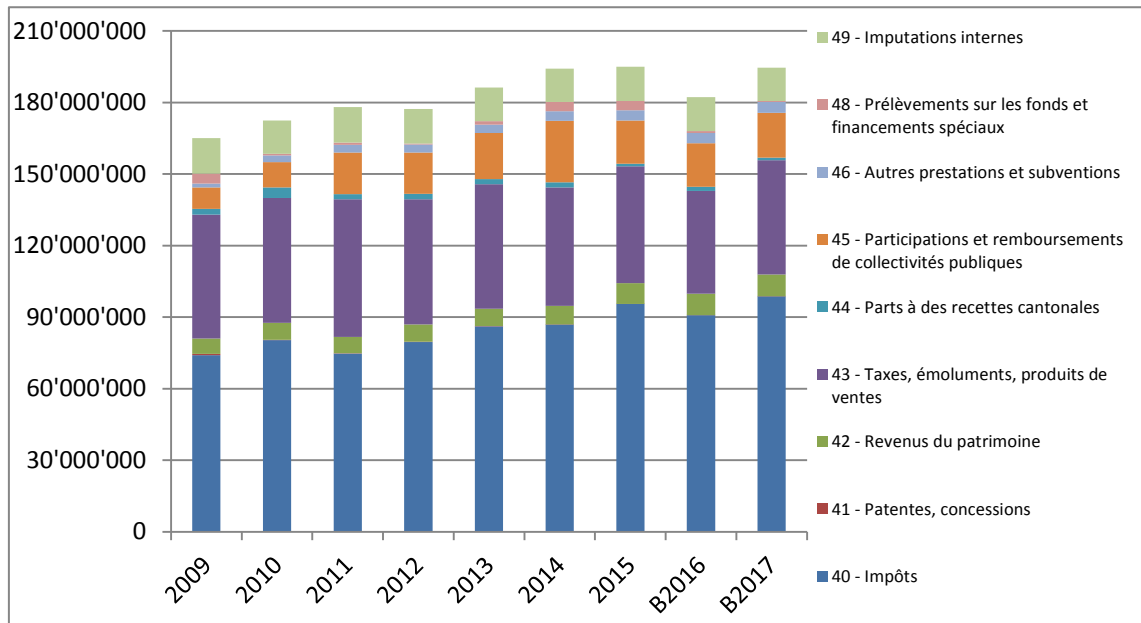
L'objectif poursuivi est la transparence et la véracité des coûts. Typiquement, les coûts des services transversaux sont imputés aux Services industriels selon des clés de répartition définies dans une directive. Des imputations internes sont également pratiquées entre différents services ou à l'intérieur d'un service, par exemple entre une division administrative et les divisions « métiers ».

Ces imputations internes diminuent d'environ CHF 170'000.- par rapport au budget 2016.

## 3.2 Revenus de fonctionnement par nature

	Budget 2017	var. b2016	var. c2015	Budget 2016	Comptes 2015
<b>REVENUS</b>	<b>194'654'728</b>	<b>6.8%</b>	<b>-0.2%</b>	<b>182'279'012</b>	<b>195'049'478</b>
Impôts	98'709'000	8.7%	3.3%	90'774'000	95'534'434
Patentes, concessions	74'000	0.0%	19.2%	74'000	62'084
Revenus du patrimoine	9'082'794	1.4%	4.9%	8'959'060	8'658'098
Taxes, émoluments, produits des ventes	47'880'704	11.0%	-2.3%	43'146'388	49'006'975
Parts à des recettes cantonales	1'200'000	-30.9%	6.0%	1'736'000	1'132'301
Participations et remboursements de collectivités publiques	18'753'216	2.6%	3.5%	18'279'318	18'112'591
Autres prestations et subventions	4'587'850	6.3%	6.8%	4'315'808	4'294'164
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	295'647	-60.7%	-92.4%	752'307	3'867'124
Imputations internes	14'071'517	-1.2%	-2.2%	14'242'131	14'381'708

Le graphique suivant présente l'évolution des revenus de fonctionnement par nature :



### Impôts

Lors de l'élaboration du budget 2017, les recettes fiscales ont été estimées en fonction des comptes 2015, de la situation des revenus à fin août 2016 et de la conjoncture:

- Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques : des recettes supplémentaires ont été budgétisées en fonction de l'augmentation attendue du nombre des habitants et d'une relative bonne tenue de l'économie, qui devrait impacter positivement le revenu des ménages, et donc les recettes fiscales (+3.6 millions de francs par rapport au budget 2016, +5.6%) ;
- Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales : des signaux favorables quant aux activités des grosses entreprises nyonnaises, de même que la création de nouveaux emplois sur Nyon, laissent présager d'une progression des recettes fiscales en lien avec les personnes morales en 2017 (+ 3.1 millions par rapport à 2016) ;
- Impôt foncier : le budget 2017 prévoit une progression de CHF 536'000.- des recettes en lien avec l'impôt foncier par rapport à 2016, et cela grâce à la construction actuelle de nouveaux logements.
- Droit de mutation / Impôt sur gains immobiliers : les recettes attendues sur les droits de mutation ont été adaptées sur la base des comptes 2015 (+ CHF 760'000.- par rapport à 2016), et cela en lien avec une activité immobilière qui reste soutenue à Nyon. Néanmoins, une baisse des recettes est attendue sur l'impôt sur les gains immobiliers, due à la baisse des prix de l'immobilier, en particulier dans les hauts segments de prix.

Ainsi, de manière générale, 7.9 millions de francs supplémentaires de recettes fiscales sont attendues en 2017 par rapport au budget 2016, et 3.2 millions de francs par rapport aux comptes 2015, pour un total de 98.7 millions de francs. Cette progression peut être qualifiée d'optimiste, mais correspond à la mutation et au développement que Nyon connaît actuellement, et à la progression de sa population.

### **Revenus du patrimoine**

Ce chapitre est composé des locations immobilières, des recettes des parkings, de dividendes sur nos participations et de redevances de droits de superficie. Les recettes devraient rester stables, avec une légère progression attendue d'environ CHF 124'000.- par rapport à 2016.

Les principales variations concernent une augmentation des rentes de DDP perçue, en lien avec les droits de superficie accordés à Nyon Hostel et à Ouvrages métalliques, une baisse des recettes attendues sur les parkings de la Ville, ainsi que les recettes supplémentaires en lien avec la nouvelle prestation de fleurissement des tombes assurées par le Service des espaces verts.

### **Taxes, émoluments et produits des ventes**

Ce chapitre enregistre les différents émoluments perçus par l'administration, les taxes prélevées pour financer certaines politiques publiques (gestion des déchets, assainissement des eaux), ainsi que le raccordement des nouvelles constructions aux réseaux, la vente d'eau et d'énergie par les Services industriels, et les prestations assurées par la Ville et refacturées à des tiers.

Le montant total de ce chapitre augmente de manière marquée par rapport au budget 2016 (+ 4.7 millions). Cela s'explique principalement par deux nouvelles pratiques de budgétisation, à savoir :

- L'estimation des recettes perçues à titre de participation des promoteurs immobiliers aux infrastructures des nouveaux plans de quartiers. Ainsi, comme présenté plus haut, 3.9 millions de francs sont attendus en lien avec la deuxième étape du développement de la Petite Prairie. Ce montant est néanmoins entièrement reversé à un fonds de réserve. L'effet net sur le budget est donc nul.
- La budgétisation de la vente de matériels à des particuliers par les Services industriels (+ CHF 714'000.-), dont les recettes viennent compenser l'augmentation de charges présentée précédemment. Une marge est néanmoins attendue sur la vente de ce matériel.

Les principales autres variations de recettes attendues dans ce chapitre sont les suivantes :

- Une baisse des taxes de raccordement eaux claires et eaux usées prélevées par rapport à 2016 (- CHF 463'000.-), qui était considérée comme une année exceptionnelle, notamment grâce au raccordement des Jardins du Couchant.
- Une augmentation des recettes de la taxe environnement (+ CHF 103'000.-), suite à une décision de la Municipalité d'augmenter de 0.1 centime par kWh la taxe pour le développement durable (0.2 ct/kWh au lieu de 0.1 ct/kWh).
- La facturation des nouvelles prestations assurées par les Services industriels pour le Service intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE) (+ CHF 161'000.-).

### **Participations et remboursements de collectivités publiques**

Cette rubrique enregistre l'ensemble des subventions cantonales et fédérales perçues par la commune, ainsi que la refacturation de charges aux associations intercommunales et le retour de la péréquation horizontale.

De nouvelles subventions cantonales et fédérales seront obtenues en 2017, suite à l'ouverture des UAPE du Couchant et du Ricochet, de même que des recettes supplémentaires pour l'accueil familial de jour, pour un montant total de CHF 515'000.-. De même, une augmentation de la participation des communes d'arrondissement est attendue suite à l'augmentation des classes de raccordement à Marens.

Toutefois, la fin, en 2017, des prestations assurées par le Service des finances et le Service des ressources et relations humaines en faveur de la Police Nyon Région entraînera une baisse de recettes de CHF 159'000.-.

## NYON · PRÉAVIS N° 22/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

Le principal revenu de ce chapitre est enregistré sous la rubrique 224.4520.00 et s'élève à CHF 14'838'229.- (contre CHF 14'613'600.- au budget 2016). Il s'agit d'une participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques (CHF 134'000.- pour les transports), ainsi de la « couche population » calculée en fonction du nombre d'habitants soit :

CHF par hab. <sup>5</sup>	Seuil min	Seuil maxi	Montant
100	0	1'000	100'000
350	1'001	3'000	700'000
500	3'001	5'000	1'000'000
600	5'001	9'000	2'400'000
850	9'001	12'000	2'550'000
1'000	12'001	15'000	3'000'000
1'050	15'001	19'861 <sup>6</sup>	5'104'050
<b>TOTAL</b>			<b>14'854'050</b>

La recette par habitant augmente avec la population totale de la collectivité. Cette situation découle de la volonté du législateur d'indemniser les villes-centres<sup>7</sup>, pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus grand que les seuls habitants de la ville).

### Autres prestations et subventions

Ce chapitre comptabilise principalement les recettes des parents pour la garde de leurs enfants dans les UAPE de la Ville, ainsi qu'auprès du réseau d'accueillantes en milieu familial (AMF). La progression attendue des recettes de CHF 272'000.- est due à la participation des parents dont les enfants fréquenteront les nouvelles UAPE du Couchant et du Ricochet.

### Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Ce chapitre comptabilise le prélèvement de CHF 295'647.- sur le fonds de réserve d'exploitation du réseau électrique, afin d'équilibrer les comptes du chapitre 821.

Le fonds de réserve du Service du feu, ainsi que celui de la Protection civile, ne seront plus dotés en 2017. Il ne sera donc plus possible d'y prélever les recettes permettant de financer la participation nyonnaise au SDIS Nyon-Dôle, ainsi qu'à l'ORPC du District de Nyon.

### Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges, et ont un effet neutre sur le budget.

<sup>5</sup> A noter que les francs par habitants redistribués par la couche population sont indexés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ainsi le retour de péréquation de la couche population est légèrement différent de celui présenté dans ce tableau (14'704'613.-).

<sup>6</sup> Population résidente permanente au 31.12.2015 – Statistiques Vaud

<sup>7</sup> La LPIC précise qu'un des buts poursuivi est de « compenser les charges particulières des villes-centres », cf. art. 1 al. 2 lt e.

## 4. Budget d'investissement

Les prévisions d'investissement pour l'année 2017 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Elles représentent pour la grande majorité des crédits déjà accordés par le Conseil communal, pour des chantiers déjà engagés. En effet, sur les 65.2 millions de francs d'investissements nets prévus en 2017, 45.7 millions (70%) concernent des préavis déjà votés par le Conseil communal lors de la précédente législature. Ces investissements permettront de concrétiser les infrastructures nécessaires pour faire face à la progression de la population et à l'évolution de ses besoins.

Le plan d'investissement dans son ensemble (2017-2021), doit être considéré comme un plan d'investissement de transition qui sera affiné lors des prochaines années. En effet, en ce début de législature, la nouvelle Municipalité est en train de mener des réflexions, afin d'évaluer les ambitions et les besoins, de prioriser ses projets avant d'en informer le Conseil communal et la population de son programme de législature. Elle entend donc soumettre au Conseil communal un plan d'investissement plus fin dans le cadre du budget 2018.

### Dépenses nettes d'investissement

Ainsi, les dépenses d'investissement suivantes sont prévues pour l'année 2017 :

<i>Compte des investissements</i>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Total des charges	80'207'000	77'702'000	38'346'970
Total des revenus	14'988'000	12'742'000	4'927'780
Dépenses nettes d'investissement	65'219'000	64'960'000	33'419'190

Le montant des dépenses d'investissement budgétisées pour l'année 2017 est légèrement supérieur à celui de l'année 2016. Les dépenses les plus significatives (supérieures ou égales à un million) et qui ont déjà été votées par le Conseil communal, sont mentionnées ci-après. Les montants indiqués correspondent aux dépenses brutes pour la part prévue en 2017 uniquement, et non pour l'ensemble du projet ou du préavis.

### Dépenses liées à des préavis votés

- Travaux de restauration du temple de Nyon pour 1.4 million de francs (préavis n° 85/2012) ;
- Construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir pour 24 millions de francs (préavis n° 213/2015) ;
- Construction du complexe scolaire du Couchant pour 10 millions de francs (préavis n° 221/2015) ;
- Reconstruction du Réservoir à la Vuarpillière pour 8.9 millions de francs (préavis n° 215/2015) ;
- Aménagement du parc du Reposoir pour 1.5 million de francs (préavis n° 224/2015) ;
- Réalisation d'une deuxième salle de spectacle à l'Usine pour 2.9 millions de francs (préavis n° 229/2015) ;
- Construction d'une UAPE au centre-ville dans l'ancienne villa Gubler pour 1.9 million de francs (préavis n° 278/2016).

**Autofinancement**

La marge d'autofinancement devrait être la suivante :

<b>En milliers de francs</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Résultat de l'exercice	-7'956	-6'138	1'189
Attributions aux fonds de réserve	5'109	1'581	8'037
Prélèvement sur fonds de réserve	-296	-752	-3'867
Amortissements	11'953	11'266	12'958
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>8'810</b>	<b>5'957</b>	<b>18'317</b>

Même si l'on peut s'attendre à ne pas dépenser l'entier des montants prévus au plan des investissements pour 2017, la marge d'autofinancement budgétisée sera dans tous les cas trop faible pour financer la totalité des dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire de faire appel à l'emprunt, et donc d'augmenter le niveau d'endettement de la commune.

**Crédits d'extensions des Services industriels**

Les crédits d'extensions prévus par les Services industriels sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit des crédits annuels d'investissement demandés afin de maintenir et d'étendre les réseaux des SI (eau, gaz, électricité et éclairage public).

Comme les années précédentes, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder les crédits d'extensions. Ils se montent à CHF 6'016'535.-. Après déduction des recettes de CHF 830'000.-, l'investissement net sera de CHF 5'186'535.-. Les crédits accordés les années précédentes, mais qui n'ont pas été réalisés, sont à nouveau demandés dans le cadre de ce préavis. La liste des crédits d'extensions prévus pour 2017 sont présentés en annexe de la brochure du budget à la page 85.

<b>Crédits d'extensions en CHF</b>	<b>Eau</b>	<b>Gaz</b>	<b>Electricité</b>	<b>Eclairage public</b>	<b>Total</b>
Dépenses d'investissement	2'008'000	991'000	2'680'935	336'600	6'016'535
Recettes d'investissement	-480'000	-50'000	-300'000	-0	-830'000
Dépenses nettes d'invest.	1'528'000	941'000	2'380'935	336'600	<b>5'186'535</b>

**5. Conclusion**

La Municipalité est convaincue que ce budget 2017 reflète sa volonté d'accompagner le développement de Nyon et la progression de sa population, en lui offrant les infrastructures et les prestations dont elle a besoin. Elle a néanmoins la volonté de maintenir une stricte maîtrise des dépenses et déplore ainsi que les plus importantes progressions de charges sont dues à des éléments sur lesquels elle n'exerce que peu de contrôle. Elle reste néanmoins persuadée que ce budget est raisonnable et permet à Nyon de faire face aux défis qui l'attendent ces prochaines années.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 22/2016 concernant le budget 2017,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2017 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges	CHF	202'610'860.-
Revenus	CHF	194'654'728.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>7'956'133.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2017, soit :

Service des eaux	CHF	2'008'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	3'017'535.-
Service du gaz	CHF	991'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>6'016'535.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2017-2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

## **Annexe**

Brochure des budgets détaillés et leurs annexes